



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 21

Votants : 22

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Delib20250906

Séance du 17 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoir :

Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250906**OBJET : Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2025 - Ville**

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

En section de fonctionnement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Décision modificative N° 3	24 630,00 €	24 630,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	DM N°3	BP + DM
		DM N°1 et N°2		
002	RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	300 000,00 €		300 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	34 000,00 €	9 000,00 €	43 000,00 €
042	ECTRITUURES D'ORDRES	79 447,16 €	- €	79 447,16 €
70	PRODUITS DE SERVICES ET DU DOMAINE	673 246,00 €	- €	673 246,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 074 234,00 €	- €	3 074 234,00 €
731	FISCALITE LOCALE	2 455 750,00 €	- €	2 455 750,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	522 475,00 €	4 000,00 €	526 475,00 €
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 400,00 €	10 700,00 €	118 100,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00 €	- €	10,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT PROVISION	- €	930,00 €	930,00 €
		7 246 562,16 €	24 630,00 €	7 271 192,16 €

Chapitre 013 – Atténuation de charges : + 9 000 €

- Ajustement du poste : Remboursement des assurances statutaires : +9 000 €

Chapitre 74 – Dotations subventions et participations : + 4 000 €

- Subventions supplémentaire de la CAF pour l'EVS

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : + 10 700 €

- Remboursement de l'assurance perçu suite au sinistre de l'ancienne mairie

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	DM N°3	BP + DM
		DM N°1 et N°2		
✓	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 635 848,00 €	- €	1 635 848,00 €
✓	012 CHARGES DE PERSONNEL	3 915 463,00 €	- €	3 915 463,00 €
✓	014 ATTENUATION DE PRODUITS	52 201,00 €	- €	52 201,00 €
✓	023 VIREMENT VERS LA SECTION INVESTISSEMENT	115 330,00 €	- 40 000,00 €	75 330,00 €
✓	042 ECRITURES ORDRES	388 408,05 €	40 000,00 €	428 408,05 €
✓	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 051 550,00 €	21 630,00 €	1 073 180,00 €
✓	66 CHARGES FINANCIERES	76 262,11 €	- €	76 262,11 €
✓	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €
✓	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 500,00 €		1 500,00 €
		7 246 562,16 €	24 630,00 €	7 271 192,16 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 21 630 €.

- Un ajustement de 21630 € est nécessaire pour les frais de licences des nouveaux logiciels qui ne peuvent plus désormais être en investissement puisque ce sont des abonnements facturés à l'année.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : +3 000 €

- Compte 673 : + 3 000 €. Régularisation de la MAD Du personnel avec Caen la mer.

Chapitre 042 – Ecritures d'ordre : + 40 000 €

- Amortissement sur les biens acquis en 2025 (en effet, depuis le passage à la M57, les amortissements se pratiquent dès le 1^{er} jour d'acquisition) : 40 000 €.

Chapitre 023– Virement de la section de fonctionnement : - 40 000 €

- Il est nécessaire d'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement du montant des écritures d'ordre (dépenses et recettes).

Exécutoire le 28 novembre 2025

En section d'investissement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Décision modificative N° 3	338 447,06 €	338 447,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025 DM N°1 et N°2	DM N°3	BP + DM
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	4 303 347,88 €	338 447,06 €	4 641 794,94 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 330,00 €	- 40 000,00 €	75 330,00 €
024 PRODUITS DES CESSIONS	- €		- €
040 ECRITURES ORDRES	388 408,05 €	40 000,00 €	428 408,05 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	374 831,92 €	- €	374 831,92 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 500,00 €		7 500,00 €
16 EMPRUNTS	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
	5 191 917,85 €	338 447,06 €	5 530 364,91 €

Chapitre 001– Solde d'exécution de la section : + 338 447,06 €

- Ajustement du compte : l'excédent d'investissement a été reporté au BP 2025, mais les restes à réaliser ont été déduits deux fois du montant de l'excédent.

Chapitre 040– Ecritures d'ordre : + 40 000 €

- Amortissement sur les biens acquis en 2025 (en effet, depuis le passage à la M57, les amortissements se pratiquent dès le 1^{er} jour d'acquisition) : 40 000 €.

Chapitre 021– Virement de la section de fonctionnement : - 40 000 €

- Il est nécessaire d'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement du montant des écritures d'ordre (dépenses et recettes).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025 DM N°1 et N°2	DM N°3	BP + DM
020 DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
040 ECRITURES ORDRES	79 447,16 €	- €	79 447,16 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
16 REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	312 500,04 €		312 500,04 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 816,80 €	30 000,00 €	81 816,80 €
204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	120 208,32 €	65 000,00 €	185 208,32 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	463 318,77 €	50 000,00 €	513 318,77 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 164 626,76 €	193 447,06 €	4 358 073,82 €
	5 191 917,85 €	338 447,06 €	5 530 364,91 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : + 30 000 €

- Division parcellaire pour cessions aux riverains du merlon
- Divers diagnostics.

Chapitre 204 – Subventions d'investissement : + 65 000 €

- Fonds de concours Caen la mer pour la réalisation des travaux du boulevard de Combe Martin.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 50 000 €

- Travaux de réfection suite au sinistre de l'ancienne mairie
- Escalier le Petit Poucet supplément de travaux
- Chaudière de l'appartement rue de l'Eglise
- Blocs béton pour la sécurisation du Clos Boisé
- Lave-vaisselle Groupe scolaire des Drakkars.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 193 447.06 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN